	No du dossier: 1301
COUR DU BANC DE LA REINE DU NO	DUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE	?
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE	
ENTRE:	
	REQUERANT
	-and-
	INTIME
	QUÊTE EN DIVORCE RMULE 72C)
DESTINAIRE: (nom de l'intimé)	
Le requérant a déposé une instance e	en divorce (ajouter s'il y a lieu et selon le cas: et une
demande d'ordonnance alimentaire, et pour	r la garde et le versement d'aliments pour le bénéfice
des enfants et pour la répartition des biens,	et en attribution des dépens). Vous pouvez examiner
la requête en divorce au bureau du registrair	re de la cour, au Palais de Justice, rue Queen,
Fradericton N R ou an demander conje an	ácrivant au Pagistraire Cour du Ranc de la Paine de

Fredericton, N.-B. ou en demander copie en écrivant au Registraire, Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, C.P. 6000, Fredericton, N.-B. E3B 5H1.

Si vous désirez contester l'instance ou solliciter des mesures de redressement de la cour, vous devrez délivrer votre réponse ou votre réponse et demande reconventionnelle conformément aux règles de procédure. Si vous omettez de délivrer une réponse, un divorce peut être accordé et un jugement peut être rendu contre vous en votre absence sans d'autre avis.

FAIT À	, le		, 20
		?)	
			Requerant

NOTES DE BAS DE PAGE

- 1. Les renseignements inscrits dans cette partie doivent correspondre à ceux indiqués dans votre requête en divorce.
- 2. Indiquez le nom de votre époux.
- 3. Signez votre nom. Ce formulaire n'a pas à être fait sous serment auprès d'un commissaire aux serments.

^{**}Les notes en fin de texte qui figurent sur les formulaires formatés relatifs au droit de la famille ont été rédigées par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Justice Canada a contribué financièrement à la mise sur pied de ce projet. Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de la procédure juridique, vous pouvez joindre la ligne d'information sur le droit de la famille au numéro sans frais 1-888-236-2444, ou encore visiter le site Web Droit de la famille NB à l'adresse www.droitdelafamillenb.ca. Pour obtenir des conseils au sujet de votre situation personnelle, veuillez communiquer avec un avocat.**